



Situation hallucinante après cession de parts.

Par **pmlahaye_old**, le **04/10/2007** à **11:32**

Bonjour a tous
Ancien associé d'un bar restaurant jusqu'à juillet dernier à hauteur de 40% du capital social; je viens d'apprendre par mon banquier que 4 versements en espèces (effectués quand j'étais encore actionnaire) pour un montant total de 8000€ environ n'ont pas été crédités au compte de la société.
Pour être plus clair, la banque récupère les enveloppes d'espèces dans la boîte réservée à cet effet, les crédite au compte de leur clients avant de les donner au convoyeur de fonds qui les crédite lui-même au compte de la banque.
Dans mon cas c'est la première étape qui n'a pas été réalisée et la banque se retrouvait donc avec un déséquilibre.
Cette situation ne m'a évidemment pas été donnée par mes anciens associés qui l'ont gardée pour eux et je souhaiterais récupérer ma part de cette somme !!
mais sous quelle forme et par quel moyen maintenant que je ne suis plus actionnaire
J'attends vos conseils avec impatience
Cordialement